



CPA

COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
CANADA

CHARTERED
PROFESSIONAL
ACCOUNTANTS
CANADA

Comptables professionnels agréés du Canada
277, rue Wellington Ouest Toronto (ON) CANADA M5V 3H2
T. 416 204.3222 Téléc. 416 977.8585
www.cpacanada.ca

Chartered Professional Accountants of Canada
277 Wellington Street West Toronto ON CANADA M5V 3H2
T. 416 977.3222 F. 416 977.8585
www.cpacanada.ca

Le 25 mai 2022
Securities and Exchange Commission
À l'attention de : Vanessa A. Countryman, secrétaire
100 F Street NE
Washington, DC 20549-109

Objet : Dossier n° S7-10-22

Madame,

Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) est heureuse de présenter ses commentaires en réponse aux modifications que la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la Commission ou la SEC) se propose d'apporter pour améliorer et uniformiser les informations à fournir en lien avec les changements climatiques à l'intention des investisseurs.

Forte de plus de 220 000 membres au Canada et à l'étranger, CPA Canada est l'une des plus grandes organisations comptables nationales au monde. Elle soutient l'établissement de normes de comptabilité et de normes d'audit et de certification pour les secteurs privé et public ainsi que pour les organismes sans but lucratif, en plus de mener des recherches sur des sujets d'actualité dans le domaine des affaires. Notre organisation a effectué des travaux de recherche approfondis sur les tendances, pratiques et défis entourant l'information sur la durabilité et les changements climatiques. Nous avons également publié diverses ressources sur ces sujets¹.

CPA Canada est, par ailleurs, membre de la coalition des Champions canadiens des normes internationales d'information sur la durabilité, un regroupement d'organisations des secteurs privé et public qui ont soutenu la candidature du Canada comme pays hôte du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board – ISSB). Mis en place par l'IFRS Foundation, ce nouveau conseil est chargé d'élaborer des normes d'information sur la durabilité qui serviront de base de référence mondiale pour les investisseurs. Consciente du savoir-faire et du leadership du Canada dans les domaines de la normalisation et de la durabilité, l'IFRS Foundation a choisi d'établir l'un des centres de l'ISSB à Montréal et de lui confier des fonctions clés.

Nous appuyons les efforts de la Commission en vue d'introduire de nouvelles obligations d'information pour satisfaire aux exigences grandissantes qu'ont les investisseurs concernant l'amélioration des informations liées aux changements climatiques. Toutefois, pour établir le texte définitif de ces obligations, il est important qu'elle tienne compte autant des besoins des investisseurs que de ceux

¹ Ces ressources se trouvent à la section du site de CPA Canada intitulée [La durabilité pour l'avenir](#).



des émetteurs intervenant sur les différents marchés dans le monde. Du fait des interdépendances entre les marchés américains et canadiens, les propositions de la Commission trouvent une résonance particulière au Canada.

Partout dans le monde, une préoccupation importante se dessine chez les parties prenantes : le fardeau qu'entraînerait un éventuel manque d'uniformité dans les obligations en matière d'informations à fournir en lien avec les changements climatiques et la durabilité. Par exemple, l'ISSB, l'Union européenne et la SEC ont tous publié des propositions concernant les informations liées aux changements climatiques presque en même temps. Les organismes de réglementation nationaux doivent, dans la mesure du possible, coordonner leurs mesures législatives. Nous nous réjouissons de la présence de la SEC au sein du groupe consultatif mondial établi par l'ISSB qui s'intéresse à la compatibilité des initiatives nationales sur les informations à fournir en lien avec les changements climatiques. Selon nous, les investisseurs seraient bien servis par l'internationalisation de ces informations.

Dans la présente lettre de réponse, nous nous intéressons aux deux questions suivantes portant sur les émetteurs privés étrangers :

- la question 181 concernant la possibilité de permettre aux émetteurs répondant aux critères du régime d'information multinational (RIM) de se conformer aux obligations appliquées au Canada en matière d'informations à fournir en lien avec les changements climatiques;
- la question 189 concernant la possibilité de permettre aux émetteurs privés étrangers et à d'autres émetteurs d'utiliser les critères élaborés par un normalisateur mondial, par exemple l'ISSB.

Régime d'information multinational (RIM)

Nous appuyons la proposition de la SEC de ne pas apporter de modifications au formulaire 40-F. S'agissant des émetteurs qui répondent aux critères du RIM, la Commission devrait permettre la présentation des informations à fournir en lien avec les changements climatiques selon les obligations applicables au Canada plutôt que selon les règles qu'elle propose. Un bon nombre de grands émetteurs canadiens sont également cotés sur des bourses américaines. Avoir à respecter des obligations différentes de part et d'autre de la frontière les exposerait à des coûts importants et prêterait à confusion.

Nous sommes convaincus que les obligations canadiennes permettront aux investisseurs d'obtenir des informations liées aux changements climatiques qui sont au diapason des attentes à l'échelle internationale concernant l'exhaustivité, la comparabilité et la rapidité de diffusion. La réglementation sur les valeurs mobilières au Canada est bien établie et rigoureuse, en plus d'être respectée dans le monde entier. Des membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) jouent d'ailleurs un rôle actif au sein de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV). Les ACVM

mettent en œuvre un régime de surveillance fondamental et s'intéressent depuis longtemps aux informations à fournir en lien avec les changements climatiques et avec la durabilité en général, comme en témoignent leurs examens ciblés, leurs indications sur les obligations existantes et leur suivi continu de l'évolution des attentes dans ces domaines².

S'appuyant sur leurs travaux précédents, les ACVM ont publié, en octobre 2021, un projet d'obligations d'information liée au changement climatique (le projet d'obligations canadiennes)³. Tout comme les propositions de la Commission et de l'ISSB⁴, le projet d'obligations canadiennes se fonde sur le cadre du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (le GIFCC ou TCFD en anglais). Les ACVM ont, de plus, manifesté un fort appui à l'établissement de l'ISSB⁵. Nous nous attendons par ailleurs à ce qu'elles examinent les propositions de la SEC dans le cadre de leurs travaux entourant le projet d'obligations canadiennes.

Le RIM a été adopté il y a 30 ans afin de faciliter les placements transfrontaliers des émetteurs canadiens et américains. Le système fonctionne bien, et aucune modification ne devrait lui être apportée pour tenir compte des informations à fournir en lien avec les changements climatiques, puisque les obligations seront probablement semblables au Canada et aux États-Unis.

Normes internationales d'information sur la durabilité

Selon nous, les obligations en matière d'informations liées aux changements climatiques au Canada et ailleurs dans le monde en viendront à s'appuyer sur les normes de l'ISSB. Par conséquent, la SEC devrait autoriser les émetteurs privés étrangers à fournir les informations conformément aux normes élaborées par l'ISSB.

La mise en place de l'ISSB par l'IFRS Foundation a reçu de nombreux appuis, notamment de la part de l'OICV. Pour ses activités de normalisation, l'ISSB suivra un processus de consultation bien établi et rigoureux. Il en résultera des normes d'information sur la durabilité de grande qualité et fiables, qui feront consensus et répondront aux besoins d'information des investisseurs. L'ISSB a clairement fait savoir qu'il élaborera et publiera ses normes sans tarder. Enfin, nous soulignons que la Commission

² [Avis 51-333 du personnel des ACVM, Indications en matière d'information environnementale](#) (octobre 2010), [Avis 51-354 du personnel des ACVM, Rapport relatif au projet concernant l'information fournie sur le changement climatique](#) (avril 2018), [Avis 51-358 du personnel des ACVM, Information sur les risques liés au changement climatique](#) (août 2019), [Avis 81-334 du personnel des ACVM, Information des fonds d'investissement au sujet des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance](#) (janvier 2022).

³ [Avis de consultation des ACVM, Projet de Règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques](#).

⁴ IFRS. « [ISSB delivers proposals that create comprehensive global baseline of sustainability disclosures](#) ».

⁵ [Les autorités en valeurs mobilières du Canada appuient fermement l'établissement de l'International Sustainability Standards Board au Canada](#).



permet déjà à certains émetteurs d'appliquer les Normes internationales d'information financière. De même, elle devrait autoriser les émetteurs privés étrangers à appliquer les normes publiées par l'ISSB.

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de vous faire part de nos commentaires. Nous serons heureux d'en discuter plus à fond et de répondre à toute question que vous pourriez avoir. À ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec Rosemary McGuire, directrice, Recherche, orientation et soutien (rmcguire@cpacanada.ca).

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pamela Steer", written in a cursive style.

Pamela Steer, FCPA, CPA
Présidente et chef de la direction

Annexe – Questions posées dans le document de consultation de la SEC

[Traduction libre]

Question 181

Les émetteurs canadiens répondant aux critères du régime d'information multinational (RIM) utilisent le formulaire 40-F pour enregistrer leurs titres ou pour déposer leur rapport annuel auprès de la SEC conformément à la *Securities Exchange Act*. Nous n'avons pas proposé que le formulaire 40-F soit modifié pour tenir compte des obligations que nous proposons en matière d'informations à fournir en lien avec les changements climatiques. Devrions-nous exiger de ces émetteurs qu'ils se conforment aux obligations proposées? Devrions-nous plutôt permettre aux émetteurs répondant aux critères du RIM de se conformer aux obligations canadiennes pertinentes s'ils respectent certaines conditions ou fournissent certaines informations supplémentaires? Dans l'affirmative, quelles devraient être ces conditions ou informations?

Question 189

Le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board – ISSB) a récemment été mis sur pied. Il aura à publier des normes internationales d'information sur la durabilité, y compris en ce qui concerne les informations à fournir en lien avec les changements climatiques. Si la SEC adopte des obligations d'information différentes, celles-ci devraient-elles être rédigées de façon à tenir compte des critères de communication d'informations sur la durabilité établis par un normalisateur international, par exemple l'ISSB? Dans l'affirmative, devraient-elles s'appliquer uniquement aux émetteurs privés étrangers ou à toutes les entités inscrites auprès de la SEC? Quelles conditions, le cas échéant, devrait-il y avoir en ce qui concerne l'application, par une entité inscrite auprès de la SEC, d'obligations d'information émanant de l'ISSB ou d'un organisme semblable?